



Mairie d'Etreville

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 janvier 2026 à 14 h 30

Seconde convocation en séance ordinaire
Pour quorum non atteint le 06 janvier 2026

	Fonction	Présent/Absent /Excusé
Sylvain Gallais	Maire	Présent
Laurent Levillain	1 ^{er} Adjoint	Absent
Chantal Navas	2 ^{ème} Adjointe	Présente
Rémi Tragin	3 ^{ème} Adjoint	Présent
Stéphanie Duval	4 ^{ème} Adjointe	Excusée
Nathalie Beaunier	Cons. Municipale	Présente
Peggy Valcke	"	Absente
Fabrice Masurier	"	Absent
Sylvain Guilbert	"	Excusé
Fabien Levasseur	"	Excusé
Philippe Tuvache	"	Excusé
Katia Valauney	"	Présente

Quorum : pas de condition de quorum en seconde convocation.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **12**

Nombre de Conseillers Municipaux présents : **5**

Nombre d'absent(s) : **7**

Nombre de votants : **5 + 1 pouvoir**

Pouvoir(s) : Mr Levillain à Mr Gallais.

Président de séance : Mr Sylvain GALLAIS

Secrétaire de séance : Mme Chantal NAVAS

Ouverture de la séance à 14 h 35.

Ordre du jour

- ♦ Tarif exceptionnel de location de la Maison des Associations

Délibération n° 2026-01

**OBJET : Location de la Maison des Associations
Tarif exceptionnel au personnel du SIVOS Jules Ferry**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu la demande d'un agent du SIVOS Jules Ferry pour la location de la Maison des Associations.

Il rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 18 décembre 2008 qui accorde au personnel communal le tarif appliqué aux habitants quel que soit leur lieu de domicile. Depuis, le personnel communal affecté à l'école a muté au SIVOS Jules Ferry en 2022, puis 2023 et ne bénéficie plus de cette mesure.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs « Commune » de location de la Maison des Associations aux agents du SIVOS Jules Ferry de même que cela est déjà accordé au personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de faire bénéficier les agents du SIVOS Jules Ferry des tarifs « Commune » de location de la Maison des Associations.

La délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Délibération n° 2026-02

**OBJET : Location de la Maison des Associations
Demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Routot**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Routot pour la location de la Maison des Associations.

Il rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 18 décembre 2008 qui accorde aux associations des communes du regroupement pédagogique du SIVOS JULES Ferry (Cauverville-en-Roumois, Eteville, Eturqueraye, La Haye Aubrée et Valletot) le tarif appliqué aux habitants d'Eteville.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les conditions « Commune » à cette association dont les pompiers dévoués sont amenés à intervenir sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de faire bénéficier l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Routot des tarifs « Commune » de location de la Maison des Associations.

La délibération est **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Questions diverses :

- La tempête GORETTI a fait de nombreux dégâts et a entraîné d'importantes pannes d'électricité dans la région : La FIR Force d'Intervention Rapide d'électricité avec des équipes venues d'autres régions a été mobilisée.
- A Etreville, les vœux du maire prévus le vendredi 9 janvier ont été annulés en raison de ces coupures de courant qui ont duré dans le Bourg jusque 16 h 30 - 17 h et qui ont mobilisé les élus sur le terrain pour venir en aide aux habitants.
- Plusieurs zones ont été très affectées : Les Monts de Caux, Les Bourguignons dont l'électricité n'a été rétablie que le dimanche vers 17 h.
- Une réunion avec la propriétaire d'un bois aux Monts de Caux et un bûcheron s'est tenue avec les élus pour que le nécessaire soit fait concernant l'élagage de ce bois qui menace les lignes électriques et la fibre.
- Prise de conscience des difficultés causées par les pannes. Suggestion de prévoir un accueil des habitants en cas de coupure prolongée (recharge des téléphones, boissons chaudes, etc...)
- Mention faite du système « **FR-Alert** », une alerte reçue sur les téléphones a surpris plusieurs personnes. Ce système est déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022. Il permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de la présence dans une zone d'un danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si l'on se trouve dans l'une des **zones concernées par un danger imminent**, une **notification** accompagnée d'un **signal sonore spécifique est reçue**, même si le téléphone portable est en mode silencieux.
- Pour raison de sécurité, l'école a été fermée le 09 janvier. Il n'y avait ni électricité, ni chauffage.
- Nouvelle date pour les vœux du Maire proposée le vendredi 23 janvier à 19 h à la Maison des Associations.

La séance est levée à 14 h 52.

Observations :

Procès-verbal arrêté le 26/03/2026.

Signature du Secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Navar', with a long horizontal stroke extending to the right.

Signature du Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Pous', with a large circular flourish on the left.

